



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 10 octobre 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre des Affaires intérieures et à Madame la ministre de la Justice.

L'accord de coalition prévoit d'évaluer et d'éventuellement étendre les procédures pénales concernant l'outrage à agent. Depuis 2019, le nombre de cas d'outrages à agents a considérablement augmenté passant de 177 cas en 2019 à 292 en 2023.

Dès lors, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le ministre des Affaires intérieures et à Madame la ministre de la Justice :

- Comment Monsieur le Ministre explique-t-il l'augmentation de ces situations ?
- Les peines et procédure existantes relatives au refus d'obtempérer ont-elles déjà été examinées et existe-t-il des pistes concrètes d'amélioration ?
- Monsieur le Ministre estime-t-il que les peines actuelles ne sont pas assez dissuasives ?
- Quel taux de peines est-il envisagé d'introduire ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Dan Biancalana
Député